

Données générales

APPELLATIONS ET NUMEROTATION DES REGIMENTS ;
HERITAGE ET JUMELAGE ;
INSCRIPTIONS AUX DRAPEAUX ET DECORATIONS.

Eric de FLEURIAN

09/08/2014

2^e modificatif du 07/03/2016

© Copyright 2014-2016 les-tirailleurs.fr

Appellations des régiments de tirailleurs

Les tirailleurs algériens et tunisiens

Le temps des régiments de tirailleurs algériens (RTA), 1856-1913

A leur création, le 1^{er} janvier 1856, les trois premiers régiments sont appelés « régiment de tirailleurs algériens » (RTA).

Le 1^{er} RTA recrute dans le département d'Alger, le 2^e RTA dans celui d'Oran et le 3^e RTA dans celui de Constantine

Le 14 décembre 1884, lorsqu'il est décidé de créer un nouveau régiment de tirailleurs en Tunisie, celui-ci prend l'appellation de 4^e RTA.

Le temps des régiments de tirailleurs indigènes (RTI), 1913-1921

La loi du 23 décembre 1912, relative à la constitution des cadres et des effectifs de l'infanterie (JO du 25/12/1912), prescrit de porter de 4 à 12 le nombre de régiments de tirailleurs indigènes. Cette loi ne concerne que les régiments de tirailleurs d'Algérie et de Tunisie et pas les troupes auxiliaires marocaines, créées le 16 juin 1912.

L'instruction du 15 mars 1913 (JO du 16/3/1913), pour l'application de cette loi, précise que le nombre de régiments sera porté de 4 à 9, à la date du 15 avril 1913, et que ces régiments seront numérotés de 1 à 9. Cinq régiments sont donc créés au Maroc : les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e RTI.

Cette appellation, officielle mais très peu utilisée, va rester la règle jusqu'en 1921. Elle s'applique : aux différents régiments de marche de tirailleurs indigènes (sauf les RMZT) créés pendant la guerre, aux neuf régiments organiques, recréés le 1^{er} janvier 1920, et enfin aux trois nouveaux régiments organiques : les 10^e, 11^e et 12^e RTI, créés en application de la loi du 23 décembre 1912. Elle s'applique aussi, lors de la suppression des régiments de marche le 1^{er} octobre 1920, aux nouveaux régiments autonomes ainsi constitués.

La première tentative d'appellation par recrutement d'origine : RTA et RTT, 1921-1924

Depuis décembre 1918, un projet de loi est déposé en ce sens à la Chambre des députés. Ce n'est finalement qu'en 1921¹ que cette demande aboutit et que l'on fait pour la première fois la distinction entre régiments de tirailleurs algériens et régiments de tirailleurs tunisiens.

Le temps des régiments de tirailleurs nord-africains (RTNA), 1^{er} octobre 1924 au 22 février 1926

La situation précédente, qui ralliait tous les suffrages, est brutalement remise en cause par la mise en œuvre de la loi de 1924, relative à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée. En effet, celle-ci prescrit que « les troupes d'infanterie métropolitaine se composent », entre autres, « de 30

¹ Dans le carnet de la Sabretache (nouvelle série N° 110-E, numéro spécial de 1991), consacré aux Tunisiens et Français 1882-1962, il est fait référence, à la page 138, à une décision ou un décret ministériel du 18/12/1921.

TIRAILLEURS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

régiments de tirailleurs nord-africains ». Ce chiffre inclut pour la première fois les régiments issus des trois recrutements : algérien, tunisien et marocain.

Le retour à l'appellation par recrutement d'origine : RTA et RTT, 1926-1958

La mesure de 1924 ayant soulevé de nombreuses protestations, sans attendre la nouvelle loi relative à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée qui ne verra le jour qu'en mars 1928, elle est annulée par une circulaire du 22 février 1926, qui rétablit l'appellation par recrutement d'origine.

La dernière appellation : régiment de tirailleurs (RT), 1958-1964

Le 16 mars 1956, l'indépendance de la Tunisie, entraîne la disparition de fait des régiments de tirailleurs tunisiens. Sur les deux régiments encore existant, le 4^e RTT est transféré en Algérie et le 8^e RTT est dissous².

Le 1^{er} novembre 1958, les RTA et le 4^e RTT³ perdent le qualificatif lié à leur recrutement pour devenir des régiments de tirailleurs.

Les tirailleurs marocains

Les débuts : 1912-1914

Après la révolte des tabors à Fès, en avril 1912, le général Moinier décide de dissoudre les troupes chérifiennes, qu'il remplace le 16 juin 1912 par les troupes auxiliaires marocaines (TAM).

Au début du mois d'août 1914, les TAM représentent 5 bataillons qui constituent en France deux régiments de marche, appelés régiments de chasseurs indigènes (RCI). En effet, le Sultan n'étant pas en guerre avec l'Allemagne, cette désignation permettait de ne pas faire référence au Maroc.

Le 24 septembre 1914, suite aux pertes de la bataille de la Marne et de la bataille pour Soissons, les débris des deux régiments fusionnent en un seul régiment de marche de chasseurs indigènes.

Les régiments de marche de tirailleurs marocains (RMTM), 1914-1920

Le 1^{er} janvier 1915, le régiment de marche de chasseurs indigènes devient le régiment de marche de tirailleurs marocains puis le 1^{er} RMTM, le 5 février 1918 lors de la création d'un deuxième régiment de marche.

Les régiments de tirailleurs marocains (RTM), 1920-1924

Le 1^{er} octobre 1920, alors qu'il existe cinq régiments de marche de tirailleurs marocains⁴, les régiments de marche sont dissous⁵ et, tout en conservant le statut de troupes auxiliaires du Maroc, ils deviennent des régiments autonomes. Ils portent le nom de « régiment de tirailleurs marocains » et sont numérotés de 61 à 65.

² Un petit bataillon de volontaires pour servir dans l'armée française est constitué, sous l'appellation de 8^e BTT, et vient tenir garnison à Castelnaudary. Curieusement, ce bataillon (réduit à une compagnie) gardera jusqu'à sa dissolution, le 1^{er} janvier 1965, son appellation de 8^e BTT.

³ Le 4^e RTT était devenu, le 1^{er} mai 1957, le 4^e régiment de tirailleurs de Tunisie.

⁴ Les 3^e, 4^e et 5^e RMTM ont été créés le 1^{er} janvier 1920.

⁵ Décret du 10/7/1920, supprimant les régiments de marche (JO du 14/7/1920, page 10052).

TIRAILLEURS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

La loi du 13 février 1923, relative à la transformation des troupes auxiliaires marocaines en corps réguliers, ne modifie ni l'appellation ni la numérotation qui font foi à ce moment pour les six régiments existant.

L'intermède RTNA, 1924-1926

Devenus des corps réguliers, la loi de 1924, relative à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée, est la première à concerner les régiments de tirailleurs marocains au même titre que les autres régiments de tirailleurs. Ils deviennent donc officiellement des régiments de tirailleurs nord-africains, le 1^{er} octobre 1924. Il semble bien que cette loi n'ait guère été appliquée chez les régiments marocains.

Le retour définitif à l'appellation de RTM, 1926-1965

Le 22 février 1926, comme les autres régiments de tirailleurs, les régiments de tirailleurs marocains retrouvent officiellement cette appellation, qu'ils n'ont dans les faits jamais abandonné.

Contrairement aux tirailleurs algériens et tunisiens, l'indépendance du Maroc le 2 mars 1956, si elle entraîne les dissolutions de certains régiments et les transferts d'autres vers la France, n'a aucune incidence sur l'appellation des régiments qui, jusqu'à leur dissolution, garderont leur qualificatif de marocains.

Numérotation des régiments de tirailleurs

Tirailleurs algériens et tunisiens

La numérotation des régiments de tirailleurs algériens et tunisiens est commune et continue de 1 à 29. Cette numérotation se poursuit en discontinu de 31 à 39 (les numéros 30, 34 et 38 n'ont jamais été attribués). A cette liste, il faut ajouter deux numéros : les 43^e et 47^e, à l'existence éphémère.

Le général Andolenko, dans son recueil d'historiques de l'infanterie française, cite aussi un 108^e RTA⁶ mais sans lui donner de dates d'existence. Le Service historique de la défense interrogé à ce sujet n'a aucune trace d'un tel régiment.

- Les régiments dont le recrutement est issu du département d'Alger portent les numéros : 1^{er}, 5^e, 9^e, 13^e, 17^e, 21^e, 25^e, 29^e, 33^e et 37^e RTA.
- Les régiments dont le recrutement est issu du département d'Oran portent les numéros : 2^e, 6^e, 10^e, 14^e, 18^e, 22^e et 26^e RTA.
- Les régiments dont le recrutement est issu du département de Constantine portent les numéros : 3^e, 7^e, 11^e, 15^e, 19^e, 23^e, 27^e, 31^e, 35^e, 39^e, 43^e et 47^e RTA.
- Les régiments dont le recrutement est issu de Tunisie portent les numéros : 4^e, 8^e, 12^e, 16^e, 20^e, 24^e, 28^e, 32^e et 36^e RTT.

Tirailleurs marocains

La numérotation des tirailleurs marocains est unique, continue et indépendante de celle des tirailleurs algériens et tunisiens.

Elle débute en janvier 1918, lors de la création du 2^e régiment de marche de tirailleurs marocains, le régiment de marche, sans numéro, devenant le 1^{er} RMTM. Puis, le 1^{er} janvier 1920, sont créés les 3^e, 4^e et 5^e RMTM.

Période des numéros « 60 » - 1/10/1920 au 1/1/1929

Le 1^{er} octobre 1920, suite à une décision ministérielle, les cinq régiments de marche changent de numérotation et deviennent respectivement les 61^e, 62^e, 63^e, 64^e et 65^e RTM.

Trois nouveaux régiments sont créés durant la période de numérotation en 60 : le 66^e RTM, en mars 1921 ; le 67^e RTM entre novembre 1926 et avril 1927 ; le 68^e RTM, le 1^{er} novembre 1927.

Retour à la numérotation de 1 à x

En avril 1928, une décision ministérielle prescrit qu'à compter du 1^{er} janvier 1929 les régiments seront renumérotés de 1 à 8, le 61^e devenant le 1^{er}, etc..., jusqu'au 68^e devenant le 8^e.

Cette numérotation perdure jusqu'à la dissolution des régiments et aux huit premiers régiments viendront s'ajouter : le 9^e RTM, en septembre 1939, et le 10^e RTM, en mars 1940.

⁶ En toute logique, avec le numéro 108, il devrait être plutôt RTT que RTA.

Héritage et jumelage

Héritage

La question de l'héritage apparaît principalement après la 1^{re} guerre mondiale quand, le 1^{er} octobre 1920, il a fallu dissoudre les régiments de marche pour créer des régiments autonomes alors que les régiments organiques, qui avaient donné naissance à ces régiments de marche avaient été reconstitués au début de la même année.

En effet, au moment de l'Armistice, il existait 18 régiments de marche :

- 13 de tirailleurs algériens dont 11 avaient gagné des titres de guerre (décorations, fourragère)
- 3 de tirailleurs tunisiens ayant tous gagné des titres de guerre
- 2 de tirailleurs marocains ayant gagné des titres de guerre.

La question de l'héritage ne se posait pas pour 6 d'entre eux :

- les deux régiments marocains qui ne changeaient pas d'appellation ;
- le 4^e RMZT et le 13^e RMTA (lui-même héritier de 2^e RMZT) dont la continuité respectivement avec le 16^e RTT et le 13^e RTA ne présentait aucune ambiguïté ;
- le 14^e et le 17^e RMTA qui, créés un peu avant l'Armistice, n'avaient pas de titres de guerre.

Elle aurait pu se poser pour 3 régiments de marche dont les bataillons, qui avaient concouru à obtenir les décorations gagnées par le régiment, étaient passés après l'Armistice à l'armée d'Orient où ils avaient été regroupés au sein d'un nouveau régiment. Il s'agit :

- du 1^{er} RMZT, devenant le 43^e RTA, dont les 3 bataillons ont constitué le 19^e RTA ;
- du 10^e RMTA, devenant le 26^e RTA, dont les 3 bataillons ont constitué le 23^e RMTA, dissous deux mois après ;
- du 11^e RMTA, devenant le 31^e RTA, dont les 3 bataillons ont constitué le 27^e RTA.

Pour ces trois régiments, la filiation par le sang n'a finalement pas été retenue et leur héritage disparaît assez vite puisque les trois régiments l'ayant reçu : le 43^e RTA pour le 1^{er} RMZT, le 26^e RTA pour le 10^e RMTA et le 31^e RTA pour le 11^e RMTA sont dissous respectivement en août 1922, janvier 1924 et octobre 1926. Le 43^e et le 26^e RTA ne seront jamais recréés ; le 31^e RTA le sera brièvement en 1940 et participera à la campagne de France.

Le 10^e et le 11^e RTA, créés en janvier 1920, ne pouvaient revendiquer l'héritage des 10^e et 11^e RMTA puisque, n'existant pas au début de la guerre, ils n'avaient pas contribué à mettre sur pied ces deux régiments de marche. Il n'y avait donc aucune filiation malgré la similitude de numéro.

Pour les 9 autres régiments de marche, devait-on transmettre leur héritage au régiment organique qui leur avait donné naissance ou au nouveau régiment (en général en ajoutant 20 au numéro du RM) issu de la transformation du régiment de marche ? Il a finalement été décidé que l'héritage irait aux deux. La transmission de l'héritage de ces régiments de marche, qui concerne les décorations et la fourragère⁷ obtenues durant le conflit, s'effectue donc de la manière suivante :

⁷ L'héritage concerne aussi les inscriptions au drapeau : les drapeaux des régiments organiques ont porté toutes celles qui avaient été attribuées au régiment de marche correspondant ; en revanche, les régiments issus de la transformation des régiments de marche, en octobre 1920, n'ont qu'exceptionnellement reçu l'intégralité des

TIRAILLEURS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

- le 1^{er} RMTA au 1^{er} RTA et au 33^e RTA (le 21^e RTA existait déjà) ;
- le 2^e RMTA au 2^e et 22^e RTA⁸ ;
- le 3^e RMTA au 3^e et 23^e RTA ;
- le 4^e RMTA au 4^e et 24^e RTT ;
- le 5^e RMTA au 5^e et 25^e RTA ;
- le 6^e RMTA au 6^e RTA et au 39^e RTA (il eut été plus logique de donner l'héritage du 6^e RMTA au 26^e RTA et de donner un autre numéro à l'héritier du 10^e RMTA) ;

Le 6^e RMTA se trouvait aussi dans la même configuration que le 1^{er} RMZT, les 10^e et 11^e RMTA. En effet, ses 3 bataillons étaient passés après l'Armistice à l'armée d'Orient, où ils avaient formé le 18^e RTA. Comme pour les 3 autres régiments, cette filiation par le sang n'a pas été retenue.

- le 7^e RMTA au 7^e RTA et au 35^e RTA (le 27^e RTA existait déjà) ;
- le 8^e RMTA au 8^e et 28^e RTT ;
- le 9^e RMTA au 9^e et 29^e RTA.

La question de l'héritage apparaît aussi, de façon spécifique après la 1^{re} guerre mondiale, pour trois régiments, en application de la décision ministérielle N° 998/11 du 12 janvier 1922⁹.

- Le deuxième drapeau du 7^e RTA, en plus des six inscriptions liées à la grande guerre au titre du 7^e RMTA, porte deux nouvelles inscriptions : LEVANT 1920-1921 et MAROC 1925-1926. Ces deux inscriptions lui ont été octroyées par un décret du 4 avril 1930 qui, faisant suite à la dissolution du 19^e RTA et sa transformation en 7^e RTA, en transmet l'héritage à ce dernier régiment¹⁰.
- Le drapeau du 27^e RTA est vierge de toute inscription lorsqu'il est dissous en janvier 1924. A sa recréation en janvier 1929, par transformation du 35^e RTA, lui sont donc attribuées toutes les décorations et inscriptions obtenues antérieurement par le 35^e RTA : les quatre au titre de l'héritage du 7^e RMTA plus l'inscription MAROC 1925-1926.
- Le drapeau du 21^e RTA ne comporte, au moment de sa dissolution au Levant en juillet 1927, que l'inscription LEVANT 1920-1927, la croix de guerre des TOE avec palmes et la fourragère aux couleurs de la croix de guerre des TOE. Lorsqu'il est recréé à Epinal, en octobre 1928 par changement de dénomination du 17^e RTA, il hérite donc des traditions de ce régiment et de l'inscription MAROC 1925-1926. Mais la décision ministérielle n° 1063-8/11 du 13 juin 1928 qui officialise ce fait précise aussi que, en application de la décision ministérielle n° 3828-1/11 du 11 avril 1928, le 21^e RTA deviendra à sa recréation l'héritier des traditions du 1^{er} RMTA dissous

inscriptions, qui avaient entre temps fait l'objet d'une nouvelle réflexion pour leur attribution (voir l'étude sur les inscriptions dans le dernier chapitre de ce document).

⁸ Le 22^e RTA avait été constitué en Orient avec les trois bataillons du 14^e RMTA venus sur ce théâtre après l'Armistice. Ce n'est qu'en octobre 1920, au Levant, qu'il échange ces trois bataillons contre les trois bataillons du 2^e RMTA dissous.

⁹ Cette décision prescrit que les régiments qui ont simplement changé de dénomination ou de numéro héritaient des inscriptions qui figuraient sur les drapeaux des régiments dont ils sont les continuateurs.

¹⁰ Sur le drapeau du 19^e RTA ne figurait que l'inscription LEVANT 1920-1921. L'inscription MAROC 1925-1926 est donc un héritage a posteriori pour rappeler l'engagement du 19^e RTA au Maroc avec notamment un bataillon issu du 7^e RTA : le 4/7^e RTA, devenu le 4/19^e RTA, qui sera cité à l'ordre de l'armée en 1925. Pour être exhaustif, il faut préciser que le 19^e RTA au Levant était composé exclusivement de bataillons issus du 7^e RTA. En outre, ce décret d'avril 1930 autorise le 7^e RTA à porter deux palmes sur sa croix de guerre des TOE correspondantes aux citations gagnées par le 3/19^e RTA au Levant et le 4/19^e RTA au Maroc.

TIRAILLEURS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

en 1924 sous la dénomination du 33^e RTA. A ce titre, son drapeau portera les trois inscriptions attribuées au 33^e RTA, la croix de guerre 1914-1918 avec 4 palmes et la fourragère aux couleurs de la médaille militaire.

Cette multiplication des héritages est vraiment spécifique aux régiments de tirailleurs algériens et tunisiens. Ainsi pour 14 régiments ayant obtenu des titres de guerre pendant la 1^{re} guerre mondiale, on compte au final : 5 héritages simples, 7 héritages doublés et 2 héritages triplés (1^{er}, 21^e et 33^e RTA ; 7^e, 27^e et 35^e RTA).

Jumelage

A partir de 1929, même si les opérations se poursuivent au Maroc, le volume et la localisation des régiments se stabilisent progressivement.

Le 1^{er} janvier 1930, on compte 28 régiments répartis de la manière suivante :

- En Algérie et en Tunisie, 10 régiments : les 1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e, 6^e, 7^e, 9^e, et 11^e RTA, 4^e et 8^e RTT ;
- Au Maroc, 9 régiments : les 13^e, 14^e et 15^e RTA ; les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 7^e et 8^e RTM ;
- Au Levant, 1 régiment : le 16^e RTT ;
- En France, 8 régiments : les 21^e, 22^e, 23^e, 25^e, 27^e RTA ; le 28^e RTT ; les 5^e et 6^e RTM.

A peu près à partir de cette date, il est mis en place un premier jumelage pour faciliter les relèves individuelles entre les régiments de France et ceux d'Afrique du Nord. Ainsi, le 1^{er} RTA est jumelé avec le 21^e RTA, le 2^e avec le 22^e, le 3^e avec le 23^e, le 5^e avec le 25^e, le 7^e avec le 27^e, le 8^e RTT avec le 28^e RTT. Les 6^e, 9^e et 11^e RTA sont jumelés avec les RTA du Maroc, respectivement 14^e, 13^e et 15^e RTA. Ce dernier jumelage se poursuivra lorsque les trois RTA stationnés au Maroc rentreront en France et à sa création en France, le 24^e RTT sera jumelé avec le 4^e RTT.

Durée d'existence des régiments

Le tableau ci-après récapitule pour chaque régiment :

- sa durée d'existence, en prenant aussi en compte les périodes où le régiment n'est éventuellement représenté que par un seul bataillon, voire un centre d'instruction ;
- les décorations (Médaille Militaire, Légion d'Honneur et nombre de citations sur les croix de guerre avec le niveau) et le nombre d'inscriptions sur son drapeau.

Légende :

Décorations : A pour citation à l'ordre de l'armée ; CA pour citation à l'ordre du corps d'armée ; Div pour citation à l'ordre de la division.

Code couleur : en noir, décorations et inscriptions réellement gagnées par le régiment (celles gagnées par un régiment de marche ont été accordées au régiment organique, quand il existait, ou au régiment par filiation directe) ; en vert, décorations et inscriptions conventionnelles obtenues au titre d'un héritage.

1. Recrutement d'Alger

	Périodes d'existence	durée	Décorations obtenues				nombre inscriptions	observations	
			MM	LH	CG 14-18	CG 39-45			CG TOE
1 ^{er} RTA	1842-1964	122 ans		x	4 A			13	
33 ^e RTA	1920-1924 & 1940	5 ans			4 A			3	héritage 1 ^{er} RMTA
21 ^e RTA	1918-1927 & 1928-1940 & 1948-1950 & 1954-1962	31 ans			4 A		3 A	1 + 4	héritage 1 ^{er} RMTA & 17 ^e RTA
5 ^e RTA	1913-1940 & 1953-1962	36 ans			2 A			4	
25 ^e RTA	1920-1940 & 1948-1950 & 1962	24 ans			2 A		1 A	1 + 2	héritage 5 ^e RMTA
9 ^e RTA	1913-1945 & 1946-1961	47 ans			3 A + 2 CA			4	
29 ^e RTA	1920-1923 & 1939-1946 & 1956-1962	16 ans			3 A + 2 CA			2	héritage 9 ^e RMTA
13 ^e RTA	1914-1940 & 1953-1964	37 ans			4 A			6	
17 ^e RTA	1918-1928 & 1939-1940 & 1955-1961	18 ans						1	
37 ^e RTA	1921-1922	1 an							

2. Recrutement d'Oran

	Périodes d'existence	durée	Décorations obtenues				nombre inscriptions	observations	
			MM	LH	CG 14-18	CG 39-45			CG TOE
2 ^e RTA	1842-1964	122 ans	x	x	6 A + 1 Div	1 A		11	
22 ^e RTA	1919-1942 & 1949-1964	38 ans		x	6 A			2 + 4	héritage 2 ^e RMTA
6 ^e RTA	1913-1944 & 1946-1962	47 ans			2 A	1 A		6	
39 ^e RTA	1920-1926	6 ans			2 A			2	héritage 6 ^e RMTA
10 ^e RTA	1920-1924 & 1940	4 ans							
14 ^e RTA	1918-1940 & 1948-1949 & 1955-1960	28 ans				1 A	1 A	1	
18 ^e RTA	1919-1926 & 1939-1940	8 ans						1	
26 ^e RTA	1918-1924	6 ans			2 A			2	héritage 10 ^e RMTA

3. Recrutement de Constantine

	Périodes d'existence	durée	Décorations obtenues				nombre inscriptions	observations	
			MM	LH	CG 14-18	CG 39-45			CG TOE
3 ^e RTA	1842-1962	120 ans		x	2 A + 1 Div	4 A		15	
23 ^e RTA	1920-1940 & 1948-1949 & 1960-1962	25 ans			2 A + 1 Div			1 + 2	héritage 3 ^e RMTA
7 ^e RTA	1913-1964	53 ans		x	6 A + 1 CA	3 A	1 A + 2 A	12 + 2	héritage 19 ^e RTA
35 ^e RTA	1920-1928 & 1940 & 1954-1955 & 1960-1962	12 ans		x	6 A			1 + 4	héritage 7 ^e RMTA
27 ^e RTA	1919-1924 & 1929-1940 & 1949-1954	21 ans		x	6 A			4 + 1	héritage 7 ^e RMTA & 35 ^e RTA
11 ^e RTA	1920-1924 & 1928-1944 & 1954-1962	28 ans				1 A			
15 ^e RTA	1918-1940 & 1956-1962	28 ans				1 A		1	
19 ^e RTA	1919-1928 & 1939-1940 & 1955-1956 & 1960-1962	13 ans				1 A	1 A	1	
31 ^e RTA	1918-1926 & 1940	9 ans			2 A			2	héritage 11 ^e RMTA
43 ^e RTA	1914-1922	8 ans			5 A			6	héritage 1 ^{er} RMZT
47 ^e RTA	1920-1922	2 ans							

TIRAILLEURS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

4. Recrutement de Tunisie

	Périodes d'existence	durée	Décorations obtenues				nombre inscriptions	observations	
			MM	LH	CG 14-18	CG 39-45			CG TOE
4 ^e RTT	1884-1962	78 ans		x	6 A	4 A		13	
24 ^e RTT	1920-1922 & 1936-1940	7 ans		x	6 A			3	héritage 4 ^e RMTA
8 ^e RTT	1913-1940 & 1941 & 1946-1949 & 1955-1964	40 ans			5 A			6	
28 ^e RTT	1920-1940	20 ans			5 A			1 + 4	héritage 8 ^e RMTA
12 ^e RTT	1920-1924 & 1940	5 ans							
16 ^e RTT	1914-1943 & 1960-1963	32 ans		x	6 A		1 A	7	héritage 4 ^e RMZT
20 ^e RTT	1918-1927 & 1939-1940	10 ans					2 A	2	
32 ^e RTT	1920-1921 & 1940	2 ans							
36 ^e RTT	1918-1922	4 ans						2	

5. Recrutement du Maroc

	Périodes d'existence	durée	Décorations obtenues					nombre inscriptions
			MM	LH	CG 14-18	CG 39-45	CG TOE	
1 ^{er} RTM	1914-1965	51 ans		x	5 A + 1 Div	3 A	1 A	13
2 ^e RTM	1918-1944 & 1946-1960	40 ans			2 A	2 A		7
3 ^e RTM	1920-1934 & 1935-1940 & 1941 & 1943-1944 & 1947-1955	30 ans				1 A		2
4 ^e RTM	1920-1964	44 ans				3 A		6
5 ^e RTM	1920-1947 & 1948-1965	44 ans				3 A	2 A	7
6 ^e RTM	1921-1956 & 1960-1963	38 ans				2 A	3 A	6
7 ^e RTM	1927-1944 & 1949-1950 & 1953-1957	23 ans				2 A		3
8 ^e RTM	1927-1940 & 1941-1949 & 1954-1956	23 ans				3 A		4
9 ^e RTM	1939-1940 & 1950-1962	13 ans						
10 ^e RTM	1940 & 1949-1950	3 ans						

Inscriptions aux drapeaux et citations

Avant 1907

La période antérieure au début de l'engagement au Maroc (1907) ne concerne que 4 régiments, mais seulement trois ont des inscriptions aux drapeaux pour celle-ci : les 1^{er}, 2^e et 3^e RTA.

Le 1^{er} RTA en a 6, le 2^e RTA en a 4 et le 3^e RTA en a 5. Mais ceci ne correspond qu'à seulement 7 inscriptions différentes.

- Trois inscriptions sont communes aux trois régiments : LAGHOUAT 1852 ; SEBASTOPOL 1854-1855 ; SAN LORENZO 1863.
- Deux inscriptions sont communes à deux régiments :
 - o SOLFERINO 1859, pour le 2^e et le 3^e RTA ;
 - o EXTREME-ORIENT 1884-1885, pour le 1^{er} et le 3^e RTA.
- Deux inscriptions sont propres à un seul régiment : TURBIGO 1859 et TCHAD 1900, pour le 1^{er} RTA.

1^{re} guerre mondiale

Le 11 novembre 1918, il existait 18 régiments de marche de tirailleurs, dont 16 ayant combattu tout ou partie de la guerre et ayant obtenu des titres de guerre. A ces 16 régiments, il faut ajouter le 3^e RMZT, dissous en 1918 et dont aucun régiment, y compris celui à qui il avait donné naissance, ne reprendra l'héritage.

Ces 17 régiments ont obtenu au total 67 inscriptions sur leurs drapeaux, mais seulement 30 différentes, répertoriées ci-dessous par ordre décroissant de fréquence d'attribution.

- VERDUN 1916 est inscrit sur 7 drapeaux : 2^e, 3^e, 5^e, 8^e, et 9^e RMTA ; 1^{er} et 3^e RMZT ;
- CHAMPAGNE 1915 est inscrit sur 5 drapeaux : 2^e, 3^e, 4^e, 7^e RMTA, 1^{er} RMTM ;
- PICARDIE 1918 est inscrit sur 5 drapeaux : 2^e, 4^e, 5^e, 7^e RMTA, 2^e RMTM ;
- SOISSONNAIS 1918 est inscrit sur 5 drapeaux : 7^e, 11^e et 13^e RMTA, 4^e RMZT, 1^{er} RMTM ;
- ARTOIS 1915 est inscrit sur 4 drapeaux : 4^e et 7^e RMTA, 4^e RMZT, 1^{er} RMTM ;
- L' AISNE 1918 est inscrit sur 4 drapeaux : 3^e, 4^e, 7^e RMTA, 1^{er} RMZT ;
- SOMME-PY 1918 est inscrit sur 3 drapeaux : 4^e et 13^e RMTA, 2^e RMTM ;
- GUISE 1914 est inscrit sur 2 drapeaux : 4^e et 8^e RMTA ;
- L'YSER 1914 est inscrit sur 2 drapeaux : 8^e RMTA et 1^{er} RMZT ;
- LA SOMME 1916 est inscrit sur 2 drapeaux : 9^e RMTA et 1^{er} RMZT ; LA SOMME-L' AISNE 1916 est sur le seul drapeau du 1^{er} RMZT ;
- L' AISNE 1917 est inscrit sur 2 drapeaux : 2^e RMTA et 1^{er} RMTM ;
- LES MONTS 1917 est inscrit sur 2 drapeaux : 1^{er} et 3^e RMZT ;
- VERDUN 1917 est inscrit sur 2 drapeaux : 4^e et 7^e RMTA ;
- LA MALMAISON 1917 est inscrit sur 2 drapeaux : 8^e RMTA et 4^e RMZT ;
- MONTDIDIER 1918 est sur 2 drapeaux : 1^{er} RMZT et 1^{er} RMTM ;
- LE MATZ 1918 est inscrit sur 2 drapeaux : 9^e et 13^e RMTA ;
- NOYON 1918 est inscrit sur 2 drapeaux : 6^e RMTA et 4^e RMZT ;
- LA MARNE 1914 est sur le seul drapeau du 1^{er} RMTM ;
- L' AISNE 1914-1918 est sur le seul drapeau du 6^e RMTA ;

TIRAILLEURS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

- VERDUN 1916-**1917** est sur le seul drapeau du 4^e RMZT ;
- L'AVRE 1918 est sur le seul drapeau du 8^e RMTA ;
- SAINT-THIERRY 1918 est sur le seul drapeau du 1^{er} RMTA ;
- LA MARNE 1918 est sur le seul drapeau du 10^e RMTA ;
- L'OURCQ 1918 est sur le seul drapeau du 10^e RMTA ;
- L'AILETTE 1918 est sur le seul drapeau du 13^e RMTA ;
- L'OISE-L'AILETTE 1918 est sur le seul drapeau du 4^e RMZT ;
- CHAMPAGNE 1918 est sur le seul drapeau du 6^e RMTA ;
- MONT D'ORIGNY 1918 est sur le seul drapeau du 8^e RMTA ;
- **MONTFAUCON 1918** est sur le seul drapeau du 5^e RMTA ;
- LA SERRE 1918 est sur le seul drapeau du 11^e RMTA ;

Si certaines inscriptions sont parfois ambiguës, au regard des combats menés, les 6 inscriptions, mentionnées en rouge sur la liste ci-dessus, sont surprenantes ou comportent une erreur manifeste dans le millésime.

Trois inscriptions sont surprenantes :

- LA SOMME-**L' AISNE** 1916 pour le 1^{er} RMTA qui, s'il a bien participé à la bataille de la Somme en 1916 et y a été cité, ne vient dans l'Aisne au cours de cette même année que du 12 mars au 20 avril, mais sans jamais monter au front.
- **LES MONTS** 1917 pour le 1^{er} RMZT qui, lors des combats d'avril 1917, participe avec la 153^e DI à la 2^e bataille de l'Aisne et non à la 3^e bataille de Champagne, appelée aussi bataille des Monts.
- **MONTFAUCON** 1918 pour le 5^e RMTA qui, appartenant à la 4^e armée, inscrit ses actions dans les batailles de Somme-Py et du Chesne, à l'ouest de l'Argonne, et non dans la bataille de Montfaucou, se déroulant à la même période, à l'est de l'Argonne, avec les unités américaines et la participation d'éléments de la 2^e armée française.

Trois inscriptions portent un millésime manifestement erroné :

- L' AISNE **1918** pour le 3^e RMTA qui, lorsqu'il quitte la 37^e DI en août 1918, part en Alsace et n'est réengagé qu'à partir du 5 novembre, dans la bataille de Thiérache. En revanche, le 3^e RMTA avait bien participé à la 2^e bataille de l'Aisne, en avril **1917** au sein de la 37^e DI.
- L'YSER **1914** pour le 1^{er} RMZT qui n'arrive dans ce secteur que le 25 avril **1915** pour être engagé dans les durs combats qui font suite à la première attaque allemande aux gaz, du 22 avril 1915.
- VERDUN 1916-**1917** pour le 4^e RMZT qui, après avoir été engagé 5 fois entre juin et décembre 1916, n'y a pas été engagé en 1917.

Il est intéressant de constater que plus de la moitié des inscriptions (18) concerne l'année 1918, à comparer aux 4 pour 1917, aux 2 pour 1916, aux 3 pour 1915 (avec le bon millésime pour le 1^{er} RMZT et le 3^e RMTA) et aux 3 pour 1914.

	RMTA											RMZT			RMTM		Tot	Diff.	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	13	1	3	4	1			2
1914				1				2								1		4	3
1915		1	1	2			2						1		1	2		10	3
1916	1	1	1		1			1	2				2	1	1			11	2
1917		1	1	1			1	1					1	1	1	1		9	4
1918	1	1		3	2	3	3	2	1	2	2	4	2		3	2	2	33	18
Total	2	4	3	7	3	3	6	6	3	2	2	4	6	2	6	6	2	67	30

TIRAILLEURS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Si on compare ce tableau avec celui de la répartition par année des 62¹¹ citations à l'ordre de l'armée obtenues par les régiments de marche, on observe la même tendance.

	RMTA												RMZT			RMTM		Nb
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	13	1	3	4	1	2	
1914																		0
1915		1	1	2			2						1			1		8
1916	1	1	1					2					1		2			8
1917		1		1			1	1							1	1		6
1918	3	3		3	2	2	3	2	3	2	2	4	3		3	3	2	40
Total	4	6	2	6	2	2	6	5	3	2	2	4	5	0	6	5	2	62

La décision ayant été prise de transmettre l'héritage des régiments de marche, nés d'un régiment organique existant avant 1914, à la fois à ce régiment organique et au nouveau régiment autonome constitué par le régiment de marche à sa dissolution, les régiments organiques se sont vus attribuer l'intégralité des inscriptions¹² obtenues par les régiments de marche.

Pour les nouveaux régiments autonomes, une commission a déterminé plus tard les inscriptions au drapeau à leur donner en héritage. Il en résulte des différences notables, notamment en ce qui concerne le nombre des inscriptions accordées, généralement plus restreint, et leur libellé, parfois différent.

Le tableau ci-après montre ces différences.

1 ^{er} RMTA - 1 ^{er} RTA LA SOMME-L' AISNE 1916 SAINT-THIERRY 1918	33 ^e RTA LA SOMME 1916 CHAMPAGNE 1918 LA SERRE 1918	5 ^e RMTA - 5 ^e RTA VERDUN 1916 PICARDIE 1918 MONTFAUCON 1918	25 ^e RTA NOYON 1918 SOMME-PY 1918	9 ^e RMTA - 9 ^e RTA VERDUN 1916 LA SOMME 1916 LE MATZ 1918	29 ^e RTA SOISSONNAIS 1918 SOMME-PY 1918
2 ^e RMTA - 2 ^e RTA CHAMPAGNE 1915 VERDUN 1916 L' AISNE 1917 PICARDIE 1918	22 ^e RTA CHAMPAGNE 1915 VERDUN 1916 L' AISNE 1917 PICARDIE 1918	6 ^e RMTA - 6 ^e RTA L' AISNE 1914-1918 CHAMPAGNE 1918 NOYON 1918	39 ^e RTA CHAMPAGNE 1915 SOISSONNAIS 1918		
3 ^e RMTA - 3 ^e RTA CHAMPAGNE 1915 VERDUN 1916 L' AISNE 1918	23 ^e RTA CHAMPAGNE 1915 VERDUN 1916	7 ^e RMTA - 7 ^e RTA ARTOIS 1915 CHAMPAGNE 1915 VERDUN 1917 SOISSONNAIS 1918 PICARDIE 1918 L' AISNE 1918	35 ^e RTA ARTOIS 1915 CHAMPAGNE 1915 VERDUN 1917 SOISSONNAIS 1918		
4 ^e RMTA - 4 ^e RTT GUISE 1914 ARTOIS 1915 CHAMPAGNE 1915 VERDUN 1917 L' AISNE 1918 PICARDIE 1918 SOMME-PY 1918	24 ^e RTT CHAMPAGNE 1915 VERDUN 1916 L' AISNE 1918	8 ^e RMTA - 8 ^e RTT GUISE 1914 L' YSER 1914 VERDUN 1916 LA MALMAISON 1917 L' AVRE 1918 MONT D' ORIGNY 1918	28 ^e RTT VERDUN 1916 LA MALMAISON 1917 L' AVRE 1918 MONT D' ORIGNY 1918		

En dehors de la diminution du nombre d'inscriptions (de 37 on passe à 26), on constate :

- une refonte quasi-totale pour le 33^e et le 25^e RTA, plus conforme à la réalité des combats conduits par les régiments de marche concernés ;

¹¹ Modification du 7 mars 2016 pour corriger une erreur au niveau du 4^e RMZT qui a obtenu 6 palmes et non 7.

¹² Comme pour les régiments à héritage simple : 43^e RTA et 1^{er} RMZT, 16^e RTT et 4^e RMZT, 26^e RTA et 10^e RMTA, 31^e RTA et 11^e RMTA, 13^e RTA.

TIRAILLEURS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

- une refonte totale pour le 29^e RTA, pour rapprocher les inscriptions des citations à l'ordre de l'armée obtenues par le 9^e RMTA (les combats de Verdun et de la Somme avaient donné lieu à l'attribution de citations à l'ordre du corps d'armée) ;
- une erreur de millésime pour le 24^e RTT, avec VERDUN 1916 au lieu de VERDUN 1917.

2^e guerre mondiale

Cette période de six ans, qu'il est bon d'étudier par séquence, a donné lieu à l'attribution de 43 inscriptions sur 15 drapeaux différents et de 36 citations à l'ordre de l'armée réparties entre 17 régiments.

	Nb de régiments engagés	Nb de drapeaux avec inscriptions	nombre total d'inscriptions	Nb d'inscriptions différentes	Nb de citations à l'ordre de l'armée
1939-1940	29	4	4	2	11
Syrie 1941	3	0	0	0	0
Tunisie 42-43	9	7	7	6	2
Corse 1943	1	0	0	0	0
Italie 43-44	9	9	16	5	12
Fr. & All 44-45	9	9	16	11	11
Total		29	43	24	36

La répartition par régiment et par période des inscriptions et des citations à l'ordre de l'armée est présentée dans les deux tableaux ci-dessous.

	RTA & RTT								RTM									
	1	2	3	4	6	7	9	13	1	2	4	5	6	7	8			
1939-1940								1									FLANDRES 1940	
									1	1						1	GEMBLOUX 1940	
Tunisie 42-43		1															TUNISIE 1942-1943	
														1			TUNISIE 1943	
	1																PICHON 1943	
			1														MEDJEZ-EL-BAB 1943	
						1												FONDOUK-EL-OKBI 1943
							1		1									DJEBEL ZAGHOUAN 1943
Italie 43-44			1								1	1				1	ABRUZZES 1944	
				1													LE BELVEDERE 1944	
				1						1	1	1	1			1	GARIGLIANO 1944	
			1			1				1	1						ROME 1944	
										1							TOSCANE 1944	
Fr. & All 44-45			1														TOULON 1944	
						1											MARSEILLE 1944	
												1					MONTBELIARD 1944	
											1					1	BELFORT 1944	
														1			HAUT-DU-FAING 1944	
	1		1	1		1											VOSGES 1944	
										1							ALSACE 1944-1945	
											1						GERMERSHEIM 1945	
												1	1				FORÊT-NOIRE 1945	
				1													STUTTGART 1945	
									1							AASEN 1945		
Total	2	1	5	4	1	4	1	1	5	3	4	4	3	2	3			

TIRAILLEURS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

citations à l'ordre de l'armée	RTA & RTT									RTM								Total
	2	3	4	6	7	11	14	15	19	1	2	3	4	5	6	7	8	
1939-1940			1	1		1	1	1	1	1	1	1	1			1		11
Syrie 1941																		0
Tunisie 42-43	1															1		2
Corse 1943																		0
Italie 43-44		2	1		1					1	1		1	2	1		2	12
Fr. & All 44-45		2	2		2					1			1	1	1		1	11
Total	1	4	4	1	3	1	1	1	1	3	2	1	3	3	2	2	3	36

Théâtres d'opérations extérieures

Maroc

La pacification du Maroc, de 1907 à 1934, est jusqu'en 1919 une guerre de bataillons et de régiments de marche. Ce n'est qu'après la première guerre mondiale que l'on trouve sur ce théâtre des régiments autonomes, certains parce qu'ils y étaient stationnés et d'autres venus en renfort au moment de la guerre du Rif, dans la période 1925-1926.

Peu de régiments y sont cités à l'ordre de l'armée, en tant que régiment. L'inscription MAROC est présente sur de nombreux drapeaux, mais pas sur tous, notamment une bonne partie de ceux ayant participé au début de la pacification (2^e, 3^e, 5^e, 9^e RTA, 8^e RTT), deux régiments arrivés en 1919 (à l'époque encore régiments de marche) et dissous en 1922 et 1923 (24^e RTT et 29^e RTA) et trois régiments venus en renfort pendant la guerre du RIF (19^e, 31^e et 39^e RTA).

	Inscription	cité
1 ^{er} RTA	MAROC 1907-1913-1918	
4 ^e RTT	CASABLANCA 1908	
6 ^e RTA	MAROC 1925-1926	
7 ^e RTA	MAROC 1925-1926	
13 ^e RTA	MAROC 1919-1934	
14 ^e RTA	MAROC 1919-1926-1929-1934	1 P
15 ^e RTA	MAROC 1919-1927-1932-1934	
17 ^e RTA	MAROC 1925-1926	
20 ^e RTT	MAROC 1925	
22 ^e RTA	MAROC 1925-1926	
23 ^e RTA	MAROC 1925-1926	
25 ^e RTA	MAROC 1925-1926	1 P
28 ^e RTT	MAROC 1925-1926	
35 ^e RTA	MAROC 1925-1926	

	Inscription	cité
1 ^{er} RTM	MAROC 1912-1928-1932-1934	1 P
2 ^e RTM	MAROC 1919-1926-1931-1935	
3 ^e RTM	MAROC 1922-1933	
4 ^e RTM	MAROC 1925-1934	
5 ^e RTM	MAROC 1925	
6 ^e RTM	MAROC 1922-1926	2 P
7 ^e RTM	MAROC 1927-1934	
8 ^e RTM	MAROC 1928-1935	

Le 4^e RTT, premier régiment à y avoir son drapeau présent, présente la particularité d'avoir une inscription unique : CASABLANCA 1908, qui ne reflète ni le temps de présence de ses bataillons sur ce théâtre, ni les nombreux engagements qu'il y a connus, bien au-delà de cette date.

Le 7^e RTA a bénéficié de l'inscription MAROC 1925-1926 par héritage du 19^e RTA dont le drapeau n'a finalement jamais reçu cette inscription.

TIRAILLEURS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Levant

Sauf un, déjà présent sur le théâtre parce qu'il avait participé à la campagne de Palestine, les régiments engagés en 1919 au Levant sont arrivés de l'armée d'Orient. Une bonne partie d'entre eux sont rapatriés à partir de 1922 ou dissous. La révolte Druze, en 1925-1926, nécessite l'envoi d'importants renforts, qui seront rapatriés à l'issue du règlement de cette crise. Il ne restera alors sur ce théâtre qu'une force de présence minimale. Ce n'est qu'à partir de la fin de l'année 1939 que les effectifs augmenteront à nouveau. A l'issue de la fratricide campagne de Syrie, en juillet 1941, les régiments de tirailleurs présents quitteront définitivement ce théâtre pour être rapatriés en Algérie.

Au total, 12 régiments de tirailleurs seront présents à un moment ou à un autre au Levant entre 1918 et 1941, dont 3 régiments avec deux séjours. Six d'entre eux seront cités une ou deux fois à l'ordre de l'armée et neuf régiments se verront attribuer l'inscription LEVANT. (La campagne de Syrie n'a donné lieu à aucune attribution de distinction de quelque sorte que ce soit : décoration, inscription ; sont concernés : les 16^e RTT, 22^e et 29^e RTA).

	Inscription	cité		Inscription	cité
16 ^e RTT	LEVANT 1925-1927	1 P	22 ^e RTA	LEVANT 1920	
18 ^e RTA	LEVANT 1920-1926		36 ^e RTT	PALESTINE 1920-1921	
19 ^e RTA	LEVANT 1920-1921	1 P		LEVANT 1920-1921	
20 ^e RTT	LEVANT 1925-1927	2 P	65 ^e RTM	LEVANT 1926-1927	1 P
21 ^e RTA	LEVANT 1920-1927	3 P	66 ^e RTM	LEVANT 1926-1927	1 P

Le 17^e et le 47^e RTA, bien que présents sur le théâtre en 1920 et 1921, n'ont pas obtenu cette inscription !

Le 7^e RTA porte l'inscription LEVANT 1920-1921 sur son drapeau, mais au titre d'un héritage (cf. page 6). Il n'est donc pas mentionné sur le tableau ci-dessus.

Indochine

Des unités de tirailleurs sont présentes en Indochine, sans discontinuer, de février 1947 à mars 1956.

Le conflit indochinois est avant tout une guerre de bataillons. Des régiments de tirailleurs ne sont constitués sur place ou envoyés sur le théâtre qu'à partir d'octobre 1953 : 7^e RTA et 5^e RTM, puis en octobre 1954 quand, après la défaite de Dien-Bien-Phu, il s'agira de regrouper les différents bataillons isolés non encore rapatriés.

De nombreux bataillons y sont cités à l'ordre de l'armée et deux régiments : le 7^e RTA et le 5^e RTM.

Pour rappeler cet engagement dans la durée, un certain nombre de régiments ayant envoyé des bataillons de marche se verront attribuer l'inscription INDOCHINE sur leur drapeau.

- INDOCHINE 1947-1954 pour le 1^{er}, 2^e, 3^e, 7^e RTA, 4^e RTT, 2^e, 4^e, 5^e, 6^e RTM ;
- INDOCHINE 1948-1954 pour le 3^e RTM ;
- INDOCHINE 1949-1954 pour le 6^e RTA ;
- INDOCHINE 1951-1954 pour le 1^{er} RTM.

Afrique du Nord

L'arrêté relatif à l'attribution de l'inscription AFN 1952-1962 sur les drapeaux et étendards des formations des armées et des services, signé le 19 novembre 2004, paraît au BOC/PP du 6 décembre 2004, 40 ans après la dissolution du dernier régiment de tirailleurs algériens.

Cette inscription n'est attribuée qu'à quatre régiments de tirailleurs : les 1^{er}, 2^e, 3^e et 7^e RTA.

Ceci ne reflète que partiellement la participation des régiments de tirailleurs dans ce conflit. En effet, cela occulte le fait que les 1^{er}, 2^e et 3^e RTA étaient composés, outre un bataillon de leur régiment, d'autres bataillons gardien des traditions de leur régiment (5^e, 9^e et 17^e BTA au 1^{er} RTA ; 6^e, 14^e et 29^e BTA au 2^e RTA ; 11^e et 15^e BTA au 3^e RTA). Cela omet aussi la participation de trois régiments : le 4^e RT, arrivé dès 1958 en Algérie, en provenance de Tunisie ; le 21^e RTA, de retour d'Indochine ; les bataillons du 22^e RTA, eux aussi de retour d'Indochine.

A la différence des autres conflits, les unités ayant participé à la guerre d'Algérie n'ont fait l'objet d'aucune décoration collective.

Sources

Recueil d'historiques de l'infanterie française par le général ANDOLENKO

HISTORAMA hors-série -10, consacré aux Africains

« *A propos d'un centenaire ; les drapeaux des tirailleurs tunisiens* », étude réalisée par Jean-Christophe Bournizeau en 1984.

Carnets de la Sabretache :

- Numéro spécial année 1980, consacré aux « Tirailleurs Algériens et Tunisiens 1830-1964 »
- Numéro spécial année 1991, consacré aux « Tunisiens et Français 1882-1962 »
- N° 14, 2^e trimestre 1972, sur les « tirailleurs marocains 1912-1920 »
- N° 16, 1^{er} trimestre 1973, sur les « tirailleurs marocains 1920-1929 »
- N° 18, 3^e trimestre 1973, sur les « tirailleurs marocains 1930-1943 »
- N° 27, 2^e trimestre 1975, sur les « tirailleurs marocains 1943-1967 »

Revue historique de l'armée : N° 2/1951, 2 & 3/1952, 2 & 4/1953

Inventaire des archives de commandement et journaux des marches et opérations des formations de l'armée de terre, 1946-1964 (sous-série GR 7 U), édité par le service historique de la défense.

Décision n° 12350/SGA/DMPA/SHD/DAT relative aux inscriptions des noms de batailles sur les drapeaux et étendards de corps de troupe de l'armée de terre, du service de santé des armées et du service des essences des armées, en date du 14 septembre 2007, paru au bulletin officiel des armées.

Journal officiel de la République française, période de 1872 à 1939 en ligne sur le site Gallica, bibliothèque numérique de la BNF